

PLANNING DES VACANCES D'AVRIL 2025

Semaine du lundi 7 avril au vendredi 11 avril 2025

APRES-MIDI DE 13H30 A 17H30 A L' ESPACE ASSOCIATIF & CULTUREL

LUNDI 7

MARDI 8

MERCREDI 9

JEUDI 10
(Journée entière)

VENDREDI 11

RDV à 13H30

Bienvenue à la
CLAIRMARADERIE



DÉBUTONS LES
ACTIVITÉS DE
PRINTEMPS



JEUX COLLECTIFS



FIN DE CENTRE
A 17H30

RDV à 13H



CENTRE
AQUATIQUE



SORTIE PISCINE



VISITE DES SOUS-
SOLS

FIN DE CENTRE
A 17H30

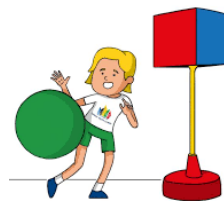
RDV à 13H30



ATELIERS
D'INITIATION
À LA RADIO



« C'EST QUOI LE
POULL-BALL ? »



FIN DE CENTRE
A 17H30

RDV à 8H45

LE MATIN

RÉALISONS NOS
PIZZAS



Avec la
Boulangerie de
LYZEL



RINK-HOCKEY
(Séance évolutive)



Avec le SCRA



PETITE RANDO



Avec la Team
Clairmaraisienne

L'APREM

ACTIVITÉS
CRÉATIVES



FIN DE CENTRE
A 17H30

RDV à 13H30



NE VOUS FAÎTES
PAS DÉMASQUER !



PARTAGE DU
GOÛTER



FIN DE CENTRE
A 17H30

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Proposé par le CCAS

Du 7 au 11 avril 2025

Enfant à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans inclus



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

ÉQUIPE D'ENCADREMENT ALSH AVRIL 2025

Laurent DECOOPMAN : Directeur titulaire d'un BPJEPS APT + UCC CVL

Andréa FOSSEUX : Directrice-adjointe & Animatrice titulaire du BAFA

Manon DE SAINTE MARESVILLE : Animatrice titulaire du BAFA & Assistante Sanitaire

Auxence REGNIER : Animateur titulaire du BAFA

Léonie ANSELLE : Animatrice stagiaire BAFA

Emy DECLERCQ : Dispositif ADOAC

Arthur ROYER : Dispositif ADOAC

ALLOCATAIRES (participation financière de la CAF)

| Informations concernant les enfants | Enfants Clairmaraisiens | Petits-enfants Clairmaraisiens | Enfants extérieurs à la commune |
|--|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est inférieur ou égal à 617€ | 4€ | 5€ | 8€ |
| Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est strictement supérieur à 617€ | 5€ | 6€ | 9€ |

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie. Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Les personnes bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres auront une déduction de 1.70€* / demi-journée sur le tarif appliqué. (* Présence de 4 jours minimum, consécutifs ou non)



Le dossier d'inscription et les documents sont téléchargeables depuis la page d'accueil : www.clairmarais.net

Le dossier devra être rendu complet en mairie **au plus tard le samedi 22 mars.**